

**MAIRIE DE CHAUSSENANS**  
**Procès-verbal du conseil municipal du 03/12/2025**

Sont présents : Laurent MASSON ; Catherine GAUBERT ; Sonia FAGOT ; Pierre MIDOL ; Roger BRUN ; Isabelle LELIARD ; Dominique MONNIER

Excusé : Valentin TRESY (donne procuration à Laurent MASSON)

Secrétaire de séance : Isabelle LELIARD

*Ouverture de la séance à 18h30*

**I. Procès-verbal du conseil municipal du 21/10/2025**

Le maire demande si des remarques existent quant au Procès-verbal du précédent conseil municipal. Les conseillers ne formulent aucune observation. Le Procès-verbal du conseil municipal du 21/10/2025 est signé par le maire, Laurent MASSON, et la secrétaire de séance, Isabelle LELIARD.

**II. Délibération état d'assiette, dévolution des coupes de l'année 2026 (ONF)**

Propositions :

Parcelles 8ar, 12ar, 16ar, 17ar, 18ar, 30 ar : à éclaircir

Parcelle 23a : intervention d'amélioration

Parcelle 23a, 12ar, 16ar, 17ar, 18ar – grumes feuillus pour la vente en concurrence ; taillis et houppier pour l'affouage

Parcelle 27 : affouage

Parcelles 8ar, 12ar, 16ar, 17ar, 18ar – petits bois résineux : vente en contrat, ventre en contrat BIBE (bois industriel et bois énergie), vente en concurrence

Parcelles 8ar, 12ar, 16ar, 17ar, 18ar, 30ar : mise à disposition à l'ONF des bois bord de route ; mise à disposition à l'ONF des bois sur pied

Le technicien forestier présentera systématiquement les résultats de martelage permettant au maire de valider ou d'ajuster certains choix de commercialisation

Le Conseil donne son accord pour que le maire signe les documents afférents

Vote validant les propositions ci-dessus : 8 pour

**III. Délibération pour transférer le montant des travaux d'eau effectués cette année sur le budget eau**

Des travaux ont été réalisés au printemps 2025 par l'entreprise Locatelli TP pour un montant total de 9352,46€ TTC (pour rappel, 50% de subventions ont été demandées) ; remplacement d'une canalisation d'eau potable ; installation de 3 compteurs d'eau.

La facture a été payée sur le budget principal de la commune (section investissement) alors qu'elle aurait du être réglée à partir du budget eau (section investissement).

Proposition :

Transférer :

- la dépense de 9352,46€ TTC de la section investissement du budget général de la commune vers la section investissement du budget eau

- le fonds de concours de la CCAPS correspondant à 50% du montant HT soit 3896€, en recette d'investissement sur le budget eau.

Vote validant la proposition présentée ci-dessus : 8 pour

#### **IV. Délibération pour le paiement des investissements avant le vote du budget 2026**

Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent), conformément à l'article L1612-1 modifié par la LOI n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 – art. 37 (VD)

Soit un montant total de 24 645,75€ (98583x25%) pour le budget communal

Cela permettra de régler une partie de la chaudière :24645,75€ (montant total TTC : 30 082,19€)

Vote validant la proposition ci-dessus : 8 pour

#### **V. Délibération pour les tarifs de l'eau 2026 agence de l'eau**

Pour rappel, en 2024 avec application au 01/01/2025, la redevance de pollution domestique a été supprimée au profit de deux nouvelles redevance : la redevance sur la consommation d'eau potable et la redevance de performance des réseaux.

Redevance sur la consommation d'eau potable : pour 2026, elle s'élève à 0.39€/m3 (en 2025 : 0.43€/m3)

Redevance de performance des réseaux (pour le calcul, les données N-2 ont été utilisées, soit l'année 2024) : en 2026, le coefficient de modération est de 0.37€/m3 x 0.06 (indice fournit par l'agence de l'eau) = 0.0222€/m3.

Les tarifs à appliquer pour 2026 sont :

- Redevance consommation eau potable : 0.39€/m3
- Redevance performance des réseaux : 0.0222€/m3

Vote validant les tarifs présentés ci-dessus : 8 pour

#### **VI. Modification de la délibération n°2025-24 concernant l'affouage 2025-2026**

A la demande de la Préfecture, un 3<sup>ème</sup> garant doit être désigné. Actuellement sont garants : Roger BRUN et Laurent MASSON.

Proposition d'ajouter Valentin TRESY comme 3<sup>ème</sup> garant à la délibération du conseil municipal du 21/10/2025

Vote validant la proposition ci-dessus : 8 pour

#### **VII. Points divers**

##### Démantèlement des réseaux cuivre (réseaux téléphoniques) :

La commune de Chausseuans est dans les premières communes à bénéficier de ce démantèlement.

Laurent MASSON a mis un document dans les boites aux lettres des foyers qui ne sont pas encore raccordés à la fibre.

#### Projet eau :

Le Cabinet André pourrait réaliser le schéma directeur. S'il y a un schéma directeur, la commune pourra bénéficier d'une subvention de l'Agence de l'Eau. Il y aura également la possibilité de demander une subvention de la DETR. Un rendez-vous est prévu le 04/12 avec la trésorerie afin d'aborder les possibilités de prêt, les montages financiers.

#### Centre Est

Laurent MASSON et Roger BRUN se sont rendus à une réunion du Centre Est

#### Colis des aînés :

Montant par colis : 35€

Laurent et Sonia feront la distribution.

#### Vœux du maire :

Le 17/01/2026 à 11h00

#### Elections municipales - mars 2026 :

La Préfecture organise 3 réunions d'informations sur le territoire

Modalités : parité ; pas de candidature individuelle ; 11 conseillers avec une autorisation de 9 conseillers minimum et 13 maximum

#### Frênes parcelles communales :

Dans les parcelles non gérées par l'ONF, il y a des bois secs et des bois tombés avec les coups de vent. Une personne extérieure à la commune serait intéressée par ces bois. Laurent MASSON va faire le tour avec cette personne et fera un retour lors du prochain conseil municipal.

#### Cailloux :

La commune a droit à 200 tonnes de cailloux par an par la carrière de Chausseans. Ce montant ne se cumule pas d'une année sur l'autre. Il faut donc les récupérer et les stocker.

Il y aurait des besoins : sur le chemin vers le hangar de Laurent MASSON et vers chez DORE. La commune de Chamole serait également intéressée mais se pose la question du règlement.

#### EDF :

Certaines habitations voient une baisse de tension.

#### Chantal RIDENT :

Les 13,14, 20, 21/12, un marché de Noël des artistes se tient dans la grange de Chantal RIDENT

Laurent MASSON a été relancé par Madame NIGRO FEGA (cf conseil municipal du 30/01/2025). Or, le conseil municipal s'était positionné le 14/04/2025.

#### SICTOM :

Concernant les ordures ménagères. Doivent passer au vote du SICTOM les propositions suivantes :

- 2026 : pas de modification du tarif mais moins de passage. Il y aura désormais 1 passage tous les 15 jours
- 2027 : il y aura une revalorisation du tarif

#### Château d'eau :

Le système flotteur qui permet d'ouvrir/fermer le passage du Centre Est quand la source est insuffisante/suffisante pour remplir le réservoir, ne fonctionne plus.

Dominique MONNIER ira voir.

*Clôture de la séance à 20h14*